



COMMUNIQUÉ

Lors de sa réunion du 11 décembre 2008, le Conseil d'Administration d'Électricité de Strasbourg S.A a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Le Conseil considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

En conséquence, le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfèrera Électricité de Strasbourg pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce, en application de la loi du communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006.

SA au capital de 71 343 860 €

558 501 912 RCS STRASBOURG

26, boulevard du Président Wilson
67953 Strasbourg Cedex 9
www.electricite-strasbourg.fr